



Élections européennes :

Faites votre demande d'inscription sur les listes électorales en ligne

Vous avez récemment déménagé ? Vous êtes un citoyen européen résidant en France ? Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales grâce à la démarche en ligne mise à disposition par Service-Public.fr.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, **vous pouvez le faire en mairie ou en ligne sur Service-Public.fr**.

Pour effectuer la **demande d'inscription en ligne**, vous devrez vous authentifier avec vos identifiants France Connect ou via votre compte Service-Public.fr.

Il vous faudra transmettre les documents suivants :

- un justificatif d'identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de domicile (justifiant du lien avec la commune où vous voterez, par exemple une facture d'électricité).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous devez fournir **en plus** une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale.

Attention : vous avez jusqu'au 1^{er} mai 2024 à minuit pour vous inscrire en ligne pour voter lors des élections européennes 2024.

À noter : vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes en vous rendant dans votre mairie jusqu'au 3 mai 2024, ou en en faisant la demande par courrier (réception au plus tard le 3 mai 2024).

Si vous êtes français, vous devez alors fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription (Cerfa n° 12669*02).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous devez fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile, votre déclaration sur l'honneur et le formulaire de demande d'inscription adapté (Cerfa n° 12671*02).